

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

Objet : COMMISSIONS

MUNICIPALES : MISE EN PLACE

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice :	29
présents :	26
votants	29

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD,
Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN,
DESIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

Absents représentés : M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par
M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMAN.

~~~~~

Monsieur le Maire rappelle que l'Article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former les commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Il dit que la composition de ces commissions d'instruction, et non de décision, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il souligne que cette facilité n'est, en revanche, subordonnée à aucune formalité pour ce qui concerne le mode de scrutin utilisé pour désigner les membres desdites commissions.

Le rôle des commissions consiste à instruire les affaires qui leur sont soumises pour éclairer l'assemblée délibérante.

Il propose donc la mise en place de commissions permettant de suivre au mieux tous les sujets relatifs au bon fonctionnement de la collectivité.

Il indique que les vice-présidents des commissions seront des adjoints ou des conseillers municipaux délégués.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

■ Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

■ Forme les commission suivantes :



Lien Social - Enfance et Vie Scolaire - Ados - Politique de la Ville - Logement- Retraités  
Finances - Comptabilité  
Vie Associative - Cérémonies  
Travaux - Voirie  
Personnel et Qualité de Service  
Environnement et Prévention des Risques Industriels et Naturels  
Voirie - Réseaux - Propreté - Cimetière  
Vie Sportive  
Marché à la Moto  
Fleurissement  
Projets Culturels - Cinéma - Bibliothèque  
Bulletin Municipal - Info Neuville  
Foires et Marchés  
N.T.I.C.

- Note que la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communale est prévue,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001  
Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 3 avril 2001  
- de la publication le 4 avril 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 3 avril 2001